



Astreinte du juge

Par Sebastien84270

Bonjour,

J'ai vendu ma voiture en 2017

Je commence à recevoir des PV majorés en 2020

Je tente de contacter l'acheteur de l'époque (téléphone, lettre recommandée) sans réussite

Sans solution, je prend un avocat en 2022

Après de nombreuses péripéties, un juge rend une décision favorable en juin 2024, en obligeant la partie adverse à faire le nécessaire rapidement, avec une astreinte de 100 euros par jour.

A ce jour, le véhicule est toujours à mon nom et j'en suis à plus de 12000 euros de dépenses pour moi (plus de 10000 euros d'avocat ...qui m'en demande encore)

S'il vous plaît, aidez moi

Par Isadore

Bonjour,

Quelle est votre question précise ?

Y a-t-il eu appel après la décision de juin 2024.

Où en êtes-vous de la procédure avec votre avocat ? Vous avez lancé une procédure devant le juge de l'exécution pour faire liquider l'astreinte ?

L'acquéreur de votre véhicule, s'il n'a pas fait modifier le certificat d'immatriculation et si la condamnation est devenue définitive, vous doit plus de 35 000 euros. S'il est solvable vous allez largement rentrer dans vos frais.

Par Sebastien84270

Merci de votre réponse.

le problème est clairement mon avocat, qui répond pas vraiment à mes questions et qui me demande par contre encore et toujours plus d'argent.

Un huissier a réussi à récupérer en début de cette année la décision du juge (environ 2000 euros de frais que le juge a ordonné)

Mais depuis (mai 2025), mon avocat doit se rapprocher du juge compétent pour liquider cette astreinte.

6 mois après (et encore 2500 euros d'avocat), celui ci me dit faire le nécessaire mais n'a aucune date ou avancée significative.

Ce même avocat ne m'a jamais envoyé la fameuse décision du juge (8 demande par mail...)

donc ai je un autre choix que de continuer à lui faire confiance ou puis je me débrouiller par mes propres moyens ?